

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2013

## **Budget Office de Tourisme :**

- ***Clôture du budget annexe « Office de Tourisme » :***

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « Office de Tourisme » a été ouvert par délibération en date du 22/06/2007 afin de mieux gérer le développement de cette activité. Compte tenu de la création d'une nouvelle communauté de communes « Cœur de Puisaye » reprenant la compétence touristique, ce budget n'a plus lieu d'exister à compter du 01/01/2013 (date de la fusion du nouvel EPCI).

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTE** la clôture du budget annexe « Office de Tourisme » et **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget.

## **Budget Communal :**

- ***Transport scolaire activité piscine Saint Maurice sur Aveyron :***

Comme l'an dernier, Madame DE ZALESKI, directrice de l'école primaire de Rogny, a sollicité les « Rapides du Val de Loire » pour le transport des élèves à la piscine de Saint Maurice. Un contrat est proposé au prix par rotation et par jour de 98.52 € HT.

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTE** les termes du contrat avec la société « Rapides du Val de Loire »

- ***Subvention club de l'amitié :***

Le Maire explique que des travaux de peinture vont être réalisés, par le club de l'amitié, dans le local communal situé Quai Sully. Afin de participer à cette amélioration du local, le Maire propose de verser une subvention à cette association.

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTE** le versement d'une subvention d'un montant de 250.00 € au Club de l'Amitié.

- ***Participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal des collèges et Lycées de TOUCY : année 2013 :***

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre du 15 mars 2013 de Monsieur Jean-Louis GAUTHIER, Président du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy et de la liste des participations de chacune des communes concernées, établissant le calcul des frais de gestion du Syndicat, inscrit au budget 2013.

Compte tenu des élèves inscrits de notre commune durant la présente année scolaire 2012/2013, la participation totale de notre commune s'élève à 210.40 € soit :

210.40 € pour 5 élèves transportés tous établissements confondus

Après délibération le Conseil Municipal **INSCRIT** la dépense correspondante au compte 6554 du budget communal 2013.

- **Subvention Syndicat Gandrille année 2013 :**

Le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Gandrille qui sollicite la commune pour une subvention afin d'aider aux frais de fonctionnement pour l'année 2013.

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTE** le versement d'une subvention d'un montant de 20.00 € au Syndicat Gandrille.

- **Subvention Coopérative scolaire :**

Le Maire donne lecture du courrier de Mme DEZALESKI directrice de l'école primaire de Rogny qui sollicite la commune pour une subvention au titre de l'année 2013.

Après délibération le Conseil Municipal **ACCEPTE** le versement d'une subvention d'un montant de 1 500.00 € à la Coopérative scolaire.

### **Budget Communal 2013**

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion du Receveur Municipal et le compte administratif 2012 à l'unanimité et affecte le résultat suivant : en recette d'investissement au compte 001 la somme de 49 397.00 €, au compte 1068 la somme de 81 576.00 €, en report à nouveau, en recette de fonctionnement au compte 002 la somme de 327 258.00 €.

#### **Vote des 4 taxes 2013 :**

Taxe d'habitation : 10.77

Taxe foncier Bâti : 18.38

Taxe foncier non Bâti : 52.09

Le coefficient de variation proportionnelle est de 1.000000

#### **Vote du Budget principal 2013 :**

Le Conseil Municipal **ADOpte** le budget 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement : 1 027 786.00 €

Section d'investissement : 555 020.00 €

### **Budget d'Assainissement 2013**

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion du Receveur Municipal et le compte administratif 2012 à l'unanimité et affecte le résultat suivant : en recette d'investissement au compte 001 la somme de 158 406.00 €, au compte 1068 la somme de 58 547.00 €, en report à nouveau, en recette d'exploitation au compte 002 la somme de 9 127.00 €.

#### **Vote du Budget 2013 :**

Le Conseil Municipal **ADOpte** le budget 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement : 80 987.00 €

Section d'investissement : 268 483.00 €

### **Budget Lotissement Les Claveries 2013**

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion du Receveur Municipal et le compte administratif 2012 à l'unanimité et affecte le résultat suivant : en dépenses d'investissement au compte 001 la somme de 26 036.00 €.

### **Vote du Budget 2013 :**

Le Conseil Municipal **ADOpte** le budget 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement : 351 036.00 €

Section d'investissement : 377 072.00 €

### **Budget Lotissement Le Colombier 2013**

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion du Receveur Municipal et le compte administratif 2012 à l'unanimité et affecte le résultat suivant : en dépenses d'investissement au compte 001 la somme de 184 741.00 € et en report à nouveau, en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de 125 740.00 €.

### **Vote du Budget 2013 :**

Le Conseil Municipal **ADOpte** le budget 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement : 204 906.00 €

Section d'investissement : 204 907.00 €

### **Budget CCAS 2013**

Le Conseil d'Administration vote le compte de gestion du Receveur Municipal et le compte administratif 2012 à l'unanimité et affecte le résultat suivant : en report à nouveau en recette de fonctionnement au compte 002 la somme de 2 510.00 € et en solde d'exécution d'investissement la somme de 36.00 €.

### **Vote du Budget 2013 :**

Le Conseil d'Administration **ADOpte** le budget 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement : 6 905.00 €

Section d'investissement : 36.00 €

### **Budget Office de Tourisme 2012**

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion du Receveur Municipal et le compte administratif 2012 à l'unanimité et affecte le résultat suivant : en report à nouveau en recette de fonctionnement au compte 002 la somme de 3 439.00 €.

### **Questions diverses :**

1. Monsieur Le Maire explique que Mme Travaillé, directrice de France Télécom Antenne Yonne, nous a informé que la fibre optique pour le haut débit internet desservira prochainement la commune.
2. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tracteur tondeuse du service technique étant vétuste, il serait souhaitable d'investir dans un nouveau matériel.
3. Monsieur Samyn évoque le projet de remise en état du lavoir de Rogny, le coût estimé hors fourniture est de 500.00 € environ.
4. Le Maire fait un point sur les dossiers en cours, à savoir les travaux du cimetière (prochaine étape mise en place de la charpente du bâtiment), l'aménagement de la salle culturelle et touristique ainsi que l'aménagement d'un terrain multi-sport (les dossiers de subvention sont envoyés aux divers organismes et en attente d'une réponse favorable de leur part).
5. Monsieur Soulard explique que l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois étant arrivée à son terme, il serait souhaitable d'organiser une réunion pour faire le point sur le projet. Une date sera fixée prochainement.